



109175 - La condition à formuler au moment d'entrer en état de sacralisation n'obéit pas à une formulation arrêtée

question

Celui qui veut formuler une condition en pèlerinage doit-il le faire en employant des termes reçus du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ou lui est-il permis de l'exprimer comme il veut?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas tenu d'employer une formule consacrée puisque ce qu'il y a à dire ne fait pas partie des paroles cultuelles. Ce qui ne relève pas de telles paroles peut être exprimé en tenant compte du sens.»Extrait de Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine, 23/26. Il s'agit de dire que si le pèlerin se contente d'exprimer l'idée en disant: si je n'étais plus en mesure d'achever le pèlerinage mineur, j'y mettrais fin». Cela suffirait.